

DELIBERATION N° 10_2019

**Projet DLAL « Analyse de la dynamique de transmission et
prospective de nouveaux outils»**

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu les règles de mises en œuvre du FEAMP ;

Le Conseil du Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon Aquitaine réuni le 29 janvier 2019 approuve

Article 1 :

Le projet intitulé « **Analyse de la dynamique de transmission et prospective de nouveaux outils** » et le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES TTC		RESSOURCES				
Postes de dépenses	Montant	Nature des concours financiers	Montant	% de la CPN	% de la DPT	% du CT
Prestation de service	15 000,00 €	FEAMP	6 000,00 €	50,0%	50,0%	40,0%
		Autre cofinanceur public : Région	6 000,00 €	50,0%	50,0%	40,0%
		Total des contreparties publiques nationales (a)	12 000,00 €	100,0%	100,0%	80,0%
		Autofinancement public (b)				0,0%
		Dépense publique totale (a+b)	12 000,00 €			80,0%
		Autofinancement privé: CRCAA	3 000,00 €			20,0%
		Total concours privés (c)	3 000,00 €			20,0%
COÛT TOTAL	15 000,00 €	COÛT TOTAL (a+b+c)	15 000,00 €			

Article 2 :

Le conseil autorise le Président à effectuer toutes démarches nécessaires pour le financement et la mise en œuvre du projet.

A Gujan-Mestras, le 29 janvier 2018

Le Président du CRCAA



Thierry LAFON